



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ARCAL

REUNIE A KIRRWILLER (67330) LE SAMEDI 21 AVRIL 2018

Présidente d'ARCAL, Mme Sonia KOPF souhaite la bienvenue aux participants, souvent venus de loin. Elle remercie de sa présence le Dr Michel FREUND, directeur du Centre de Prévention Bien Vieillir AGIRC – ARRCO du Grand-Est.

La Présidente invite l'Assemblée à se recueillir dans le souvenir des amis arcaliens qui nous ont quittés cette année, en y associant les adhérents diminués par l'âge ou par la maladie qui n'ont pu participer à cette journée amicale et festive.

DISPOSITIONS PREALABLES A LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Entourant Mme KOPF, le Bureau de l'A.G.O. 2018 réunit M. RITTER, président honoraire, M. GAUCHY, vice-président administratif et financier, M. VOLKRINGER, vice-président délégué général, ainsi que Mme SCHUB, secrétaire de séance. Mesdames SADIN (Mulhouse) et GAUCHY (Strasbourg-Nord) ont accepté d'exercer la fonction de scrutateurs.

Constatant ensuite la présence de **476** membres porteurs de **533** pouvoirs valides, soit une participation avérée de **1 009** membres, la Présidente précise que le quorum requis est largement atteint et déclare ouverte la séance à 10 h 50.

Puis elle rappelle l'ordre du jour de cette assemblée générale, qui était joint à l'invitation transmise le 6 mars 2018.

1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AVRIL 2017.

Ce document avait été communiqué à tous les membres en encart dans le bulletin de liaison du deuxième semestre 2017. Le procès-verbal qui était proposé dans cet envoi est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

2 – RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE D'ARCAL (Mme Sonia KOPF)

Précisant que l'heure est venue pour elle de retransmettre le mandat que le Comité directeur lui avait confié suite au décès de M. Roland MICHEL, prématurément disparu le 16 janvier 2016, Mme KOPF dresse un bilan mitigé de l'exercice 2017.

Elle signale un léger tassement des effectifs, constate de fortes incertitudes sur les subventions futures et indique la volonté forte du Comité directeur de faire évoluer en profondeur l'association afin de préparer lucidement l'avenir. Il s'agit, à terme, de réussir à baisser les cotisations et d'évacuer les restes d'un esprit de clan parfois encore relevé chez certains adhérents.

Mme KOPF précise que 2018 sera une année de transition très délicate, conditionnée par d'importantes évolutions sur les plans financiers et structurels. Le Comité directeur réuni le 13 février 2018 a déjà adopté des décisions courageuses et réformatrices qui vont être présentées et expliquées à cette assemblée dans le prolongement du rapport financier 2017.

Indispensables pour ramener stabilité et équilibre dès l'exercice 2019, certaines de ces mesures doivent encore être agréées par la présente assemblée générale pour pouvoir être mises en application très rapidement.

La Présidente présente ensuite sur une carte la répartition des 2 885 membres évoluant dans nos 12 délégations et remercie les Caisses de retraite qui aident très efficacement ARCAL depuis son origine, en particulier par un soutien précieux des délégations lorsque celles-ci souhaitent organiser une réunion d'information publique, ouverte aux jeunes retraités.

Dans le sillage de ces recrutements, elle conseille de concentrer les efforts sur la qualité d'accueil et d'accompagnement sans omettre de développer des activités nouvelles répondant mieux à l'attente des nouvelles générations de retraités.

La Présidente félicite et remercie les 350 animateurs bénévoles qui, s'investissant au service des autres dans le désir de partager une expérience et un vécu, ont proposé aux adhérents 3 184 opportunités de sorties en 2017.

Leurs efforts ont été récompensés par 42 877 participations, ce qui démontre qu'ils ont bien réussi dans leurs entreprises.

Après avoir balayé la très longue liste des actions de prévention santé et des activités solidaires et sociales recensées en 2017, tant au profit des membres qu'en action de solidarité ouverte vers l'extérieur d'ARCAL, Mme KOPF se félicite de la solidité de ces engagements qui s'inscrivent très souvent dans les priorités de l'action sociale AGIRC et ARRCO. En effet, les actions d'ARCAL visent le Bien vieillir, en rétablissant ou en entretenant le lien social pour rompre l'isolement !

Rappelant en conclusion les axes d'effort prioritaires de l'association, elle remercie les équipes dirigeantes, les animateurs fidèles prenant leur retraite cette année et rend compte à l'assemblée des principales relèves en cours au sein d'ARCAL.

3 – BILAN DES ACTIVITES 2017 PAR LE VICE-PRESIDENT DELEGUE GENERAL (M. Antoine VOLKRINGER)

« Seul on va plus vite... Ensemble on va plus loin ». ARCAL a bouclé en 2017 ses 33 années d'existence réussie.

Les moteurs de cette efficacité sont les Délégués et leurs Comités, assistés des partenaires et des animateurs bénévoles. Qu'ils soient remerciés pour tout ce travail et ce dévouement entièrement placés au service des adhérents et du lien social. Soucieux de séduire, d'intégrer et de fidéliser ces 3 générations de plus en plus exigeantes qui composent notre ARCAL, ils s'appliquent à développer de nouvelles activités tout en préservant l'esprit amical et solidaire qui nous caractérise.

Les participations aux activités constatées en 2017 suffisent à leur rendre un hommage clair :

- ☞ 7 213 personnes ont participé à des actions solidaires, tant internes que tournées vers l'extérieur d'ARCAL,
- ☞ Les randonnées pédestres, marche nordique et promenades ont permis à 7 029 retraités d'entretenir leur forme,
- ☞ Les jeux de cartes, de stratégie ou de plateau ont comptabilisé 5 250 participations,
- ☞ Ils ont été 4 369 à goûter au plaisir d'une évasion récréative, généralement en plein air, parfois en salle,
- ☞ Des sorties variées de découverte sur la journée ont permis à 4 341 personnes de mieux connaître leur région,
- ☞ De nombreuses activités d'apprentissage ou de rafraîchissement ont profité à 3 632 participants appliqués,
- ☞ Les activités d'entretien physique du retraité par le jeu ou l'évasion en groupe ont concerné 3 096 amateurs,
- ☞ Des conférences de haut niveau, variées et riches d'intérêt ont rassemblé 2 301 participants,
- ☞ 2 262 personnes ont participé à des réunions de travail, d'information ou d'accueil,
- ☞ Les loisirs créatifs et artistiques avec animation dirigée ont passionné 1 744 personnes,
- ☞ Les voyages de groupe, proposés en délégation ou au secrétariat général ont fait s'évader 901 arcaliens,
- ☞ 719 amateurs ont assisté en groupes d'amis à des concerts, récitals ou pièces de théâtre,

L'année 2017 aura produit 3 184 propositions de sorties ayant profité à 42 877 participants. En moyenne, chaque jour de l'année les adhérents se sont vus proposer près de 9 sorties ayant donné lieu à une participation de 117 arcaliens !

Antoine VOLKRINGER conclut en félicitant nos 350 bénévoles et en remerciant les adhérents pour leur participation fidèle.

4 – RESULTATS FINANCIERS DE 2017 ET PREVISIONS POUR 2018 (M. François GAUCHY)

Vice-président administratif et financier (VPAF), François GAUCHY présente les résultats de l'exercice 2017 dont le travail de consolidation a été effectué par Jean-Claude OHLMANN, Trésorier général de l'association.

Ces résultats procèdent du cumul des comptabilités des délégations et du secrétariat général, toutes contrôlées par des vérificateurs aux comptes bénévoles n'ayant aucune attache avec les instances dirigeantes de l'association.

Présenté globalement, le compte de résultat s'achève par un excédent de 1805,23 €, témoignant d'une gestion équilibrée.

Il faut noter que la baisse des cotisations constatée en 2016 s'est poursuivie en 2017, les subventions étant, elles aussi, en recul. Cependant, en 2017, la réduction des charges a été plus importante que la diminution constatée sur les produits.

			Réalisations 2017	Variations 2017/2016
PRODUITS	Collectés	Cotisations annuelles	113 209 €	- 3 887 €
		Subventions	46 000 €	- 4 600 €
		Autres collectes	2 789 €	+ 2 789 €
	Généérés	Produits d'activités	51 402 €	- 7 392 €
		Produits financiers	4 438 €	- 1 668 €
Recettes except.		18 495 €	+ 13 362 €	
Total Produits			236 333 €	- 1 396 €
CHARGES	Frais courants	Frais de structure	136 130 €	+ 2 072 €
		Fonctionnement	63 019 €	- 13 895 €
	Autres frais	Actions sociales	20 492 €	- 2 020 €
		Frais exceptionnels	14 577 €	+ 10 650 €
		Provisions/Amortiss.	310 €	- 755 €
Total Charges			234 528 €	- 3 948 €
RÉSULTATS			+ 1 805 €	+ 2 555 €

En trompe-l'œil, les produits générés, intègrent l'annulation d'une provision de 16 000 € destinée au renouvellement des outils de gestion des adhérents par le Bureau, datant de 1997, dont le remplacement a été effectué en juillet 2017.

La dépense correspondante se retrouve en charge exceptionnelle aux côtés des frais de l'étude fiscale commandée à des juristes spécialisés dans la fiscalité des associations. Cette étude a validé le bien-fondé de l'abandon de la délivrance d'attestations fiscales pour dons au titre des cotisations, décidé à l'unanimité en février 2016 par le Comité directeur.

Après avoir présenté le bilan 2017 sous sa forme classique, François GAUCHY annonce une année 2018 délicate sur le plan budgétaire, en précisant que ce sera une année de transition, chargée de modifications structurelles importantes.

Préparant une mutation profonde pour les caisses AGIRC et ARRCO qui nous soutiennent depuis nos origines, l'année 2018 verra très probablement s'effondrer les subventions qui nous aidaient jusqu'alors à accomplir notre rôle social et à conduire de nombreuses actions solidaires importantes, tant internes qu'externes, tout en nous permettant d'équilibrer le budget de l'association dans les structures, organisations et fonctionnements existants.

Bien qu'elle soit difficile à chiffrer très finement dans les incertitudes environnementales actuelles, la baisse des produits collectés en 2018 pourrait entraîner un résultat annuel déficitaire durable d'environ 43 000 €.

Alerté sur cette menace qui s'est dévoilée fin 2017 et précisée rapidement, le Bureau d'ARCAL a constaté que :

- D'une part, le secrétariat général, pourtant support du siège social et des délégations, ne serait plus désormais en mesure d'assumer son fonctionnement en restant dans une situation budgétaire proche de l'équilibre,
- Que, d'autre part, si le fonds associatif d'ARCAL, issu de 33 années de gestion sage et rigoureuse, permettait d'absorber le choc financier de 2018 sans dommages pour le fonctionnement de l'association, le déficit de produits lié à la baisse de subventions ne pouvait que devenir récurrent et menaçant pour l'avenir d'ARCAL.
- Enfin, que ces constats exigeaient la prise de mesures vigoureuses visant en priorité à rétablir l'équilibre financier de l'association dès l'exercice 2019, tout en ménageant la possibilité d'une baisse ultérieure mesurée des montants de cotisations annuelles, souhaitée et appelée par les adhérents de toutes les délégations.

Réuni le 13.02.2018, le Comité directeur a décidé de transférer aux membres du Bureau les missions et attributions du secrétaire général actuel. Avec l'accord de ce salarié, le poste de secrétaire général sera supprimé le 31 décembre 2018, à l'issue de la transmission de consignes et de dossiers aux membres du Bureau. Permanente au niveau du siège social, la secrétaire actuelle sera maintenue dans ses fonctions, selon un rythme à préciser à l'issue de la phase de transition de 2018.

En mesure immédiate, il est décidé d'anticiper la dématérialisation du bulletin semestriel de liaison ARCALien, qui ne sera plus diffusé sous forme de brochure imprimée mais seulement mis en ligne sur tous les sites Internet de l'association.

Le Comité directeur décide de l'affectation au secrétariat général d'un fonds de secours issu du fonds associatif dormant, de manière à permettre à cet organisme de faire face à ses engagements et missions pendant tout l'exercice 2018.

Il a également décidé de proposer à l'Assemblée générale de fixer la répartition des cotisations à 60 % pour le siège social et à 40 % pour les délégations, de manière à permettre un retour à l'équilibre financier dès le début de l'exercice 2019,

Faisant remarquer que la menace pesant sur les budgets à venir aurait pu fragiliser les fondations de l'association au point de la faire disparaître si des mesures courageuses et d'envergure n'étaient pas rapidement prises, François GAUCHY conclut en se félicitant des choix retenus, tout en notant que la charge à absorber par les membres du Bureau sera redoutable.

5 – RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES (Mme Georgette STOCKY et M. André STICKELREISSER)

Mme Georgette STOCKY étant absente pour raison de santé, M. RITTER donne lecture au rapport de vérification des comptes de l'exercice 2017, comptes arrêtés au 31.12.2017. Mme STOCKY était assistée dans cette tâche de vérification par M. André STICKELREISSER, tous deux agissant dans le cadre des mandats conférés par l'A.G.O. du 29 avril 2017.

Effectué le 14.02.2018 au siège social, en présence de MM. GAUCHY et OHLMANN, ce contrôle n'a donné lieu à aucune remarque. Tous les documents demandés ont été produits et les comptes sont soigneusement tenus. Les deux vérificateurs complimentent les responsables pour la qualité de leur travail et la tenue exemplaire de la comptabilité d'ARCAL.

Le rapport de contrôle intégral est lu en séance. Ce rapport précise que les comptes annuels pour l'exercice 2017 sont certifiés réguliers et sincères et propose à l'assemblée générale de donner quitus au Comité directeur et aux trésoriers.

6 – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICES 2017 ET DELIVRANCE DE QUITUS

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du vice-président administratif et le rapport des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2017 et donne quitus aux membres du comité directeur pour leur gestion ainsi qu'aux vérificateurs aux comptes pour le contrôle exercé. Cette décision est acquise à l'unanimité des voix.

7 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

A l'unanimité, l'assemblée générale affecte au Fonds associatif le résultat excédentaire de l'année 2017 arrêté à **1 805,23 €**

8 – APPROBATION DU NOUVEAU TEXTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Par une décision prise à l'unanimité des voix, l'assemblée générale approuve le texte proposé pour faire évoluer l'article 1 du chapitre IV du titre B du règlement intérieur d'ARCAL, édition du 29 avril 2017.

La répartition des cotisations annuelles est désormais fixée à 40 % pour les délégations et 60 % pour le secrétariat général.

9 – RENOUELEMENT DE DEUX MANDATS AU COMITE DIRECTEUR

Faisant suite à la demande formulée par les intéressés, l'assemblée générale approuve à l'unanimité le renouvellement de mandat au Comité directeur, pour une durée de trois ans expirant à l'assemblée générale de 2021, concernant :

- **M. OHLMANN Jean-Claude,**
- **M. SCHILDKNECHT Jean-Pierre.**

10 – ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE VERIFICATEUR AUX COMPTES

L'assemblée générale approuve à l'unanimité l'attribution d'un mandat de vérificateur aux comptes pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2018 à **M. STICKELREISSER André.**

La consultation pour identifier un second vérificateur est en cours et devrait déboucher avant l'été 2018.

11 – DEFINITION DU MONTANT DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 2019

L'assemblée générale, sur proposition du Comité directeur, en accord avec l'ensemble des délégués, décide à l'unanimité de ne pas modifier le montant des cotisations fixées depuis 2018 à **49 €** pour une personne seule et à **73 €** pour un couple.

12 – QUESTIONS DIVERSES

La Présidente informe l'assemblée qu'aucune question écrite n'a été réceptionnée par le siège social avant l'A.G.O.

13 – TIRAGE AU SORT DES GAGNANTS DU CONCOURS DE PARRAINAGE (Mme Anne DEMOL)

Les gagnants se voient attribuer un bon de réduction de 160 € valable pendant un an pour un voyage arcalien :

Mme OHMANN MARIE (9394) de SARREBOURG et **Mme HINSCHBERGER Martine** (8178) de LORRAINE-NORD.

14 – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (Mme Sonia KOPF)

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Sonia KOPF clôt à 11 h 55 l'assemblée générale ordinaire de 2018 et remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs contributions ainsi que les membres pour la confiance témoignée à travers les votes exprimés.

Ayant accepté de reprendre en 2016 le mandat laissé vacant par le Président Roland MICHEL, en se plaçant clairement dans l'intention de prolonger et de mettre en application les idées et priorités que celui-ci avait identifiées, la Présidente remercie tous les dirigeants bénévoles de l'association, côtoyés et appréciés pendant cette période d'exercice des responsabilités.

Confiant désormais les clés de l'association à **Madame Anne DEMOL**, nouvelle Présidente élue par le Comité directeur pour lui succéder, Madame Sonia KOPF donne rendez-vous à tous les adhérents d'ARCAL pour la prochaine assemblée générale ordinaire qui devrait se tenir en ce même lieu **le samedi 13 avril 2019.**

Michèle SCHUB
Secrétaire de séance



Anne DEMOL
Présidente

